

Jeudi 14 octobre 2021

Tarification unique et sociale dans les selfs à la rentrée de septembre 2022 Égalité et équité à l'heure des repas, dans les 115 lycées publics bretons

Réuni en session plénière, le Conseil régional s'est prononcé en faveur d'une tarification sociale et unique dans les cantines des 115 lycéens bretons dont il a la responsabilité. Voulu par le Président Loïg Chesnais-Girard, cette mesure conjugue égalité d'accès sur l'ensemble du territoire et équité en faveur des familles les plus modestes. Le principe de cette tarification ayant été adoptée, il reste à définir la grille tarifaire correspondante et à la soumettre au vote de l'assemblée au printemps 2022. La mise en application auprès des jeunes et de leurs familles se fera à la rentrée de septembre 2022.

Compétente en matière d'investissements mais aussi de **fonctionnement des lycées**, la Région est responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves. Il lui appartient donc de définir et d'organiser ce **service public**, en lien avec les chefs d'établissement et leurs équipes, chargés de gérer les lieux au quotidien. C'est dans ce cadre partenarial que seront fixés les tarifs à venir.

Très disparates, fruits de l'histoire de chaque établissement, les coûts étaient jusqu'ici définis sur proposition des conseils d'administration des lycées. L'objectif de la Région était d'en limiter l'augmentation mais, **en 2021, quelque 600 tarifs de repas variaient encore de 2,57 € à 4 €.**

Garantir l'accès de tous à table...

Changement de régime, donc, à compter de la rentrée 2022 : il n'y aura plus qu'**une seule grille tarifaire** garantissant une égalité d'accès aux **56 000 demi-pensionnaires** des lycées publics bretons. Ce tarif de base permettra d'**harmoniser les prix** partout en Bretagne mais aussi d'aller plus loin en termes d'équité, en proposant un **tarif social**. C'est tout l'enjeu de la grille tarifaire qui fixera au printemps des **coûts différenciés suivant les ressources des parents d'élèves**, en se référant au quotient familial de la CAF.

... sans oublier le bien-manger

Cette nouvelle grille tarifaire viendra en complément de l'action engagée par la Région en faveur du bien-manger et d'approvisionnements de qualité dans les lycées. Aujourd'hui, **une cinquantaine d'établissements** ont déjà adopté la feuille de route du bien-manger, dans le prolongement de l'expérience menée l'an dernier avec succès dans **14 sites pilotes**.

Derrière les fourneaux et au service, les équipes de la Région ont un rôle important à jouer : les **230 cuisiniers, 40 magasiniers et 100 encadrants de restauration**

-sans compter les agents polyvalents travaillant au self le midi- sont au cœur des enjeux de santé, de bien-être et d'éducation alimentaire des jeunes.

Pour ces personnels, modifier les pratiques d'achat, leur façon de cuisiner tout en luttant contre le gaspillage sont autant d'actions qui permettront de limiter l'augmentation des coûts liés aux approvisionnements (**50% de produits sous label dont 20% de bio**, conformément à la loi Egalim).

En lien avec les lycées et leurs gestionnaires, il reste donc à instaurer un

juste équilibre financier qui permette de conjuguer nouveaux tarifs et achats locaux et de qualité.

État des lieux en 2021 115 lycées publics

**56 000 demi-pensionnaires
(soit 85 % des lycéens)**

**10 millions de repas servis/ans
financés à 40 % par les familles,
et à 60 % par la Région**

**Coût de revient d'un repas : 8 €
Prix moyen du repas : 3,18 €**



SERVICE PRESSE

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Julien Lagache (07 87 21 88 97)

www.bretagne.bzh/espace-presse @bretagne_presse